Gironde

Margaux, appellation d'origine très contrôlée

VITICULTURE L'utilisation du nom Margaux par des marques ayant ou non un rapport avec le vin est regardée à la loupe. Avec poursuites possibles

Emmanuel Commissaire
e.commissaire@sudouest.fr

« Deux semaines environ », pas plus. C'est le temps qu'il a fallu pour établir une liste des marques, dans le secteur agroalimentaire mais pas seulement, utilisant le mot Margaux. Pour cet « état des lieux », le Syndicat viticole de Margaux s'est adressé au cabinet DLLP Avocats, basé à Bordeaux, qui dispose d'un département spécialisé en droit du vin, DLLP Wine.

Des sociétés se créant chaque jour, le listing est actualisé en permanence. Cette « veille » vient en complément du contrôle opéré par l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité) afin de lutter contre « le détournement de notoriété », voire « l'usurpation » de noms de produits, en France comme à l'étranger. « On surveille dans le monde entier tous les dépôts de marque qui pourraient contenir Margaux, que ce soit à l'identique ou de manière similaire », précise le directeur de DLLP Wine, Jean-Baptiste Thial de Bordenave. « On reçoit des centaines et des centaines de pages. » Si ce relevé est à ce point fourni, c'est que le terme scruté est aussi un prénom, pouvant s'écrire de deux façons, Margot ou comme le prestigieux vin rouge médocain, sans parler des orthographes fantaisistes, ce qui rallonge encore le nombre d'entreprises repérées.

> Le terme scruté est aussi un prénom, qui peut s'écrire Margaux ou Margot

Bières, chips et vinaigre

L'une d'elle, « Les Brasseurs de Margaux », pouvait difficilement échapper aux radars, puisque ses fûts se trouvent à deux pas, au 1 route des Châteaux, à Labarde, commune limitrophe. Elle a reçu fin novembre deux courriers lui demandant d'enlever la référence en question, donc de s'appeler autrement, en vertu de la réglementation protégeant les appellations d'origine au niveau français et européen. L'un émanait de DLLP pour le compte des 65 viticulteurs de la célèbre AOC (Appellation d'origine contrôlée), l'autre des avocats de la société civile agricole Château Margaux, Premier Grand cru classé depuis 1855, également membre du syndicat présidé par Édouard Miailhe. Ces bières, dont l'avenir était de toute façon en suspens, ne devraient pas donner lieu à des poursuites. Une fois le stock écoulé, cette dénomination appartiendra au passé (lire ci-contre).

« Les textes sont extrêmement clairs », souligne Jean-Baptiste Thial de Bordenave. Il cite un autre exemple à l'issue « favorable », celui d'une marque de « vinaigre ». Pareil pour des « chips », un « dossier résolu ». Par expérience, il sait que dans ce type d'affaires, « on ne va quasiment jamais jusqu'au procès ».

La jurisprudence Champagne

Précurseurs dans le département, « depuis plus de dix ans », Saint-Émilion, et récemment Pauillac, font aussi appel à ses services. La « jurisprudence cardinale » concerne un parfum, Champagne d'Yves Saint-Laurent, lancé en 1993. Les producteurs de champagne ont eu gain de cause en justice. Mais cela se règle parfois « de manière tout à fait amiable », souligne l'avocat bordelais. « La plupart du temps, il y a une absence de connaissance de la réglementation », constate-t-il, avec des contrevenants s'avérant être « de bonne foi ». Ensuite, agir ou pas ? « C'est du cas par cas. » Le nom commercial d'une boisson ne sera pas perçu de la même façon qu'une enseigne vendant des articles ne pouvant guère prêter à confusion dans l'esprit des consommateurs, des vélos par exemple, surtout si la gérante s'appelle Margaux, ou bien Margot. La chocolaterie Mademoiselle de Margaux, qui a des attaches historiques avec le village, car fondée en 1969 à Margaux même, n'a pas été destinataire de ces mises en demeure. « Économiquement, une marque de luxe, si elle n'est pas exclusive, si elle se répand trop, elle perd de sa valeur, explique Jean-Baptiste Thial de Bordenave. C'est une mécanique implacable. »

L'objectif, selon Édouard Miailhe, est d'éviter « la dilution du message, de l'information que constitue Margaux ». Depuis la fusion de 2017, faut-il rappeler, la commune s'appelle Margaux-Cantenac. Le nom complet est un paramètre supplémentaire.

Le Syndicat viticole de Margaux et Château Margaux défendent leur appellation. PHOTO LAURENT THEILLET

« Il nous reste 80 000 étiquettes »

« Les brasseurs de Margaux », c'est deux personnes, Emilie Pons et son mari Duncan Wilson, qui se sont lancés en 2019 dans cette aventure entrepreneuriale avec une idée précise en tête. Ils avaient des vues sur un local situé au cœur de Margaux, sept fois plus spacieux que le garage de la maison dans lequel s'effectuait la production d'environ 3 000 bouteilles par mois. Le nom commercial avait donc intégré la destination rêvée. Début décembre, la présidente de cette micro-brasserie, « familiale et artisanale », a fait savoir qu'elle se plierait à l'injonction. Le reconfinement ayant chamboulé les plans, ils avaient de toute façon l'intention de mettre la clé sous la porte. Un tel déménagement supposait un investissement non sans risques dans le contexte de la pandémie. Et rester dans les 40 m² actuels n'était plus viable. Malgré le succès de ses bières bio, qui, pour la petite histoire, ont chacune un prénom (Florence, Alex, Félix, Manon, Emilie, James), le couple ne dégageait pas assez de bénéfices pour se rémunérer. Une étape prévue, le temps de se constituer une clientèle, mais rendue encore plus difficile par la fermeture des bars et restaurants. L'inventaire fait état de 12 000 bouteilles de 33 cl à liquider, 600 kg de malt et 2 000 euros de houblons à vite brasser sous peine de les perdre, plus 80 000 étiquettes non collées mais déjà imprimées.

ABONNEMENT
Premium intégral
Le journal et ses magazines livrés chez vous chaque matin
L'accès numérique sur tous vos écrans (ordinateur, tablette, smartphone)
Devenez membre privilégié du Club Abonnés et profitez d'avantages exclusifs
-35% de réduction sur votre abonnement
Soit 27€90 / mois au lieu de 43€40
Pour profiter, rendez-vous sur
abonnement.sudouest.fr/integral-edso
Partageons plus que l'information
SUD OUEST